



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°70-2019-164

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

**Préfecture de Haute-Saône**

70-2019-09-26-010 - arrêté modificatif CHSCT Police (2 pages)

Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2019-09-26-010

arrêté modificatif CHSCT Police

*arrêté modifiant la composition du CHSCT Police*

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL-N° .....du. **26 SEP. 2019**

Préfecture  
Direction des Services du  
Cabinet  
Bureau de la Représentation  
de l'Etat

*Portant modification de la composition du comité d'hygiène, de  
sécurité et des conditions de travail de la police nationale du  
département de la Haute-Saône*

### LE PREFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi  
qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux  
fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations  
et dans les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 8 décembre 2017, portant nomination de M. Ziad KHOURY en qualité de Préfet de  
la Haute-Saône ;

VU l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des  
conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de  
la police nationale ;

VU le procès-verbal du bureau de vote central portant proclamation des résultats des élections  
professionnelles du 1<sup>er</sup> novembre au 6 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2019-01-11-001 du 11 janvier 2019 portant répartition des sièges des  
représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police  
nationale de la Haute-Saône ;

VU la demande formulée par M. Christophe ROCHAT, secrétaire départemental du syndicat  
*Alliance Police Nationale Bourgogne/Franche Comté* ;

Sur la proposition de la Directrice des services du cabinet de la préfecture ;

## ARRETE

**Article 1** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 70-2019-02-15-001 du 15 février 2019 portant composition du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de la police nationale du département de la Haute-Saône est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau de la direction générale de la police nationale.

*Au titre de Alliance Police Nationale Bourgogne/Franche Comté*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christophe ROCHAT	Laurent DAUBIE
Leïla ELBARGHOUTI	Aude JELIE

*Au titre de FSMI-FO*

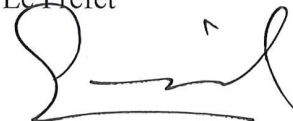
TITULAIRE	SUPPLEANT
Brigadier PETITJEAN Thierry	Gardien de la paix CRUCET Daniel

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon et publié au recueil des actes administratifs.

**Article 3** : La Directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône et le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres du comité technique des services déconcentrés de la police du département de la Haute-Saône et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Vesoul, le **26 SEP. 2019**

Le Préfet



Ziad KHOURY